



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Joël GROSJEAN - Patrick LYOT - Valérie TARDY - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le décembre 2014 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET - Thibaut FOUGERAS à M-Thérèse LAGRANGE

Désignation d'un secrétaire de séance : Christiane CLAUDE

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21/11/2014, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

1. Gestion du personnel

Service petite enfance : augmentation du temps de travail de deux agents communaux (rythmes scolaires)
et Mise à jour du tableau des effectifs

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : suppression des cotisations « personnel retraité »

2. Gestion financière

Exécution anticipée des budgets 2015

3. Gestion viticole et agricole

Proposition de vente de bois sur pied et bail petite parcelle

4. Approbation des travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : schéma directeur d'assainissement

5. Approbation de la tarification des repas au restaurant scolaire

6. Changement du siège social du Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais

7. Remboursement de frais - Congrès des Maires 2014

8. Révision des tarifs des concessions au cimetière

9. Proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à une association locale

10. Présentation des coûts financiers (opération Boulangerie/Supérette et Révision du PLU)

11. Présentation des membres élus au conseil d'enfants

12. Devis divers

Informations diverses

Mme le Maire ajoute trois points à l'ordre du jour :

- Décision modificative - virement de crédits
- Simplification des tarifs de location de la salle polyvalente
- Modification du tarif ménage du gîte de Domange

1^{er} POINT : GESTION DU PERSONNEL

⇒ Augmentation du temps de travail de deux agents communaux et mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter la durée du temps de travail hebdomadaire de deux agents du service petite enfance, de 22 à 27 h 30 pour l'agent titulaire et de 8 à 13 h 00 pour l'agent contractuel.

Après examen des situations des agents concernés et de l'organisation pour la mise en œuvre des rythmes scolaires à compter de septembre 2014,

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE les modifications des durées hebdomadaires comme indiqué ci-dessus et DIT que les modifications seront portées sur le tableau des effectifs du personnel communal.

⇒ Adhésion au CNAS - modification des bénéficiaires

Le personnel bénéficiaire est composé comme suit : personnel actif et personnel retraité.

Seulement, il s'avère que le personnel retraité au nombre de 4 ne profite pas de cet avantage. Mme le Maire propose de résilier la cotisation pour ledit personnel.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, ACTE la résiliation pour la cotisation « personnel retraité » de la commune d'Igé et DIT que cette résiliation sera effective au 01 janvier 2015.

2^{ème} POINT : GESTION FINANCIÈRE

✓ Exécution anticipée des budgets 2015

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote des budgets primitifs 2015, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser l'exécution des opérations courantes. Ainsi, après délibération, il sera possible de :

- RECOUVRER les recettes et mandater les dépenses pour la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets 2014,
- MANDATER les dépenses pour la section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2014,
- MANDATER les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE cette décision.

✓ Décision modificative

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits du compte 022 sur le compte 66111 afin de permettre de régler la dernière échéance d'emprunt.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et vu le budget communal 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'opération comptable suivante : 66112 + 450 € / 022 - 450 €

3^{ème} POINT : MODIFICATION DU TARIF « MÉNAGE » DU GÎTE DE DOMANGE

Pour une meilleure gestion des locations et sur la proposition de la commission en charge du Gîte de Domange, Mme le Maire propose de réviser le tarif « ménage » comme suit :

10 € par chambre louée - 16 € pour la partie séjour/cuisine du rez-de-chaussée.

Mme le Maire fait part également à l'assemblée qu'un contrat de prestation de service a été conclu avec Mme DHONDT le 1^{er} mars 2013. Au vu des tâches décrites et de sa réelle implication, Mme DHONDT demande à la commune de réviser le pourcentage perçu et propose 15 % (au lieu de 10 % actuellement).

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE la répartition du tarif ménage 10 € par chambre - 16 € pour le séjour/cuisine, VALIDE la proposition de Mme DHONDT pour une rémunération à hauteur de 15 % du montant des locations (hors taxe de séjour - ménage - chauffage) à compter du 1^{er} janvier 2015.

4^{ème} POINT : SIMPLIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire, sur proposition de la commission en charge de la gestion de la salle polyvalente, propose de simplifier les tarifs de location de la salle polyvalente (document consultable en mairie)

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la simplification présentée.

5^{ème} POINT : GESTION VITICOLE ET AGRICOLE

La parole est donnée à Denis BERTHOUD

Monsieur Olivier FONTAINE propose à la commune d'acquérir :

- Bois sur pied de la parcelle forestière n° 56 pour environ 2000 m²
- Bois sur pied en bordure de la Départementale 134 - Parcelle forestière n° 35 - Largeur de 4 mètres de part et d'autre de la D 134
- Bordure en partie de la parcelle forestière n° 76 - Largeur de 4 mètres de la voie communale

M. BERTHOUD précise que cette vente permettra de réaliser un nettoyage des bordures des voiries. Concernant la parcelle forestière 56, il s'agit d'un lot d'affouage non réalisé.

Un contrat de vente sera signé entre la commune et M. FONTAINE. Le prix de vente est fixé à 7 € 50 le stère.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE la vente à M. Olivier FONTAINE, DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour la signature du contrat de vente.

M. BERTHOUD expose à l'assemblée qu'un bail dit « petites parcelles » a été signé le 1^{er} décembre 2011 entre la commune et M. Jean-Paul BUFFY concernant la parcelle cadastrée D n° 50 sur une superficie de 28 à 29 ca.

Or une partie de ladite parcelle a fait l'objet d'un échange et d'un nouveau bornage en 2014. Le bail signé est désormais caduc.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer un bail de parcelles de terre à compter du 1^{er} janvier 2015, à titre onéreux de 100 € l'hectare, pour mise en pâture d'animaux domestiques.

Est concerné :

M. Jean-Paul BUFFY domicilié En Chussin 71260 AZÉ pour la parcelle cadastrée D 47 pour une superficie totale de 1650 m² et la parcelle cadastrée D 596 pour 1450 m² (superficie résultant de l'échange de la parcelle D n° 50)

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le bail de parcelles de terre avec le susnommé pour utilisation de prés communaux.

6^{ème} POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CAO

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2014 concernant la consultation pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement, le cabinet ICA ENVIRONNEMENT 6 rue Emile Noirot 42300 ROANNE a été retenu pour l'étude suivante :

Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour un coût de 30 380 € HT soit 36 456 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré VALIDE le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, AUTORISE le Maire à signer le marché d'un montant de 30 380 € HT soit un montant de 36 456 € TTC et toutes pièces afférentes à ce marché.

7^{ème} POINT : APPROBATION DE LA TARIFICATION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire propose d'acter la décision prise par l'Association du Restaurant Scolaire lors de leur assemblée générale du 26 septembre 2014.

L'association propose l'augmentation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2015, comme suit :

Tarif mensuel enfant :

Forfait 4 jours : 53 €

Forfait 3 jours : 41 €

Forfait 2 jours : 30 €

Carnet (5 tickets) : 25 €

Ticket à l'unité : 5.10 €

Tarif mensuel adulte :

Forfait 4 jours : 67 €

Forfait 3 jours : 52 €

Forfait 2 jours : 38 €

Carnet (5 tickets) : 32 €

Ticket à l'unité : 6.50 €

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE et VALIDE la proposition du bureau du restaurant scolaire pour la révision de la tarification des repas à compter du 1^{er} janvier 2015

8^{ème} POINT : CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT MACONNAIS

Au cours de la réunion du 09 décembre 2014, le comité syndical a voté à l'unanimité le déménagement du bureau syndical du syndicat dans les locaux de la Communauté de Communes de Fleurville : Maison Communautaire - RD 906 - 71260 FLEURVILLE.

Le bureau actuel se trouve en Mairie de Lugny.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le changement du siège social du syndicat.

M. Joël GROSJEAN fait part du compte-rendu de la dernière réunion du syndicat en date du 09/12/14 :

Création d'une tarification sociale pour le prix de l'eau et retrait du SYDRO.

9^{ème} POINT : REMBOURSEMENT DE FRAIS DES ELUS - MANDATS SPECIAUX (Congrès des Maires)

Vu l'article L 2123-18 du CGCT disposant que " les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ",

Vu l'article R 2123-22-1 prévoyant que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et, d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE la prise en charge financière des frais réels de déplacement des élus dans le cadre de leurs missions spécifiques et sur présentation des justificatifs.

10^{ème} POINT : RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

CONCESSIONS TRADITIONNELLES 15 ans : 33.00 € le m² et 30 ans : 60.00 € le m² (en 2011, le conseil municipal avait décidé de supprimer les concessions cinquantenaires).

Renseignements pris auprès des communes environnantes, Mme le Maire propose de réviser les tarifs des concessions au cimetière communal comme suit :

15 ans : 45.00 € le m² et 30 ans : 75.00 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité FIXE les tarifs des concessions traditionnelles à compter du 1^{er} janvier 2015 comme indiqué ci-dessus. Les autres tarifs restent inchangés.

11^{ème} POINT : VERSEMENT EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION

Mme le Maire explique que l'association du Rodéo Car Igéen sollicite la participation de la commune pour l'installation de nouvelles barrières pour la protection du public autour de la piste du fun cars.

Elle présente un devis pour les travaux de 2 205 € TTC qui correspond à l'achat de matériaux. La pose sera effectuée par les membres de l'association.

Mme le Maire précise que depuis des années, aucune subvention annuelle n'est versée à cette association igéenne. Cette sollicitation est exceptionnelle.

Elle souligne également que sans ces travaux de sécurité, la manifestation du Fun Cars ne pourra pas avoir lieu car la commission préfectorale de sécurité ne l'autorisera pas.

Le montant de la subvention attendue par l'association s'élève à 1 200 €.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € à l'association du Rodéo Car Igéen pour participation à des travaux de sécurité,

12^{ème} POINT : PRÉSENTATION DES COÛTS FINANCIERS

Opération aménagement d'une boulangerie-supérette pour 699 350 € TTC. Il restera à régler en 2015 la somme de 3 395 € TTC correspondant à la dernière facture de la maîtrise d'œuvre (Cabinet Robin) et le règlement de la conformité suite à la vérification accessibilité.

Révision du PLU pour 64 020 € TTC.

13^{ème} POINT : PRÉSENTATION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ENFANTS

La parole est donnée à Gérard BUONO

15 candidats se sont présentés à l'élection du 02 décembre 2014. 12 enfants des classes CM1-CM ont été élus.

La première réunion d'installation du conseil se fera en janvier 2015. Les projets des enfants restent portés sur l'environnement et les relations intergénérationnelles.

13^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

⇒ Acquisition d'un odomètre - devis MARINGUE SAGETAT pour 174 € TTC - Accord à l'unanimité.

⇒ Remplacement de la chaudière à l'agence postale communale - devis SARL Landrix pour 1 890.24 € TTC - Au vu de l'urgence, Mme le Maire a accepté le devis mi-décembre. Les travaux sont réalisés. Accord à l'unanimité.

⇒ Réactualisation de la parution des coordonnées « Pages Blanches » pour la mairie et l'école pour 488.40 € TTC - Accord à l'unanimité.

⇒ Remplacement du photocopieur numérique du secrétariat de mairie - devis VOTRE BUREAU pour 5 600 € HT (négocié) avec gratuité de la mise en configuration - Le copieur actuel sera transféré à l'agence postale communale. Accord à 14 voix pour et 1 voix contre.

⇒ Acquisition d'une corde pour un jeu extérieur - devis MEFRAN COLLECTIVITES pour 186 € TTC - Accord à l'unanimité

⇒ Acquisition de tableaux en liège pour la classe des CM1-CM2 - devis MAJUSCULE pour 233 € TTC - Accord à l'unanimité

⇒ Proposition téléphonique (forfaits + Internet + acquisition standard téléphonique pour le secrétariat de mairie) par ORANGE - Proposition refusée, trop onéreuse pour le matériel - A renégocier.

14^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Ateliers municipaux : possibilité de continuation de location avec le prochain acquéreur du local situé en Prôle.
- Le repas du CCAS aura lieu le 07 février 2015 au RestoDélices à Verzé.
- Réunion PIIC (Programme d'Investissement Intercommunal et Communal) du 16/12/2014 : il n'est prévu pour 2015 aucune répartition pour la commune d'Igé (somme attribuée en 2014 pour 7 740 € pour l'opération d'aménagement d'une boulangerie-supérette).
- Mme le Maire fait part d'une attestation d'honoraires de Me LE MEIGNEN, avocat, pour une affaire de contentieux, réglés par la partie adverse.
- Mme le Maire informe que la SMEE interviendra pour réaliser les travaux d'électrification des abords de la boulangerie-supérette le 12 janvier 2015.
-

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 55

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 février 2015 à 20 h 00